



SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FONCIERS DU MARAIS POITEVIN
SPFMP – BP 52 – 79002 NIORT Cedex

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU SAMEDI 15 FÉVRIER 2020 A SANSAIS - LA GARETTE

Invités présents : M. Guillaume Chiche (Député), M. Florent Simmonet (représentant M. le maire de Niort), Mme Catherine Tromas, Vice-présidente du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin), M. Alain Rousset (CRPF) ,M.Elmano Martins (AGGLO-NIORT)

Les administrateurs présents : D.Perrault, M.Martin, J.L.Brouard, B.Martineau, F.Simmonet, F.Chauvet, J.C.Coursaud, D.Giret, S.Mathé-Hireche, R.Faure, J.M.Bertau, D.Daviet, D.Jaubert, R.M.Textier, A.Boiron. S. Audebrand. Bernard Bordet

Excusés : M. Alain.Rousset , Président de Région Nelle Aquitaine, M. Jean-Marie Morisset : Sénateur, Mme Delphine Batho Députée, M.Gilbert Favreau , Président du Conseil Départemental, M. Jérôme Baloge, Maire de Niort, M.Rabah Laïchour, Conseiller Départemental et Maire de Sansais, Fédération Départementale Pêche.

L'Assemblée Générale débute à 14H45.

1 - Accueil

Le président Perrault souhaite la bienvenue et remercie les invités de leur présence, ainsi que les adhérents du Syndicat.

2 – Rapport Moral : Dominique Perrault

En préambule, le président rappelle les grandes lignes du Syndicat, la particularisation du territoire, 28 000 parcelles dont 11 000 de moins de 20 ares, et 9000 propriétaires.

Il remercie les personnalités présentes, les Partenaires, PNR, CAN, CRPF, La Région, et nos partenaires privés Archimbaud, Darva, Joubert et Thébault, ainsi que l'ensemble des adhérents présents, la Presse, les membres du Conseil d'Administration.

Le président présente l'ordre du jour, qui sera développé par chaque responsable. Notre organisation demeure inchangée (bureaux élargis, Conseils d'Administration, commissions). Une des missions de l'année 2019 « l'instauration gratuite de l'assurance RC Terrain », 132 adhérents y ont souscrit.

Le président rappelle nos missions « écouter, chercher des solutions, vous informer »

Vote et adoption du rapport moral à l'unanimité.

3 – Rapport Financier : Jean Louis Brouard

Le trésorier Jean Louis Brouard, détaille l'ensemble des mouvements.

En 2019 :

Dépenses = 28 009€, Recettes = 29 524€ soit un solde bénéficiaire de 1 515€

L'effectif est de 395 adhérents, contre 378 en 2018

Le rapport financier est voté à l'unanimité.

4 – Bourse au Marais : Anthony Boiron

Anthony est chargé de mettre en relation Vendeurs et Acquéreurs de terrains dans le marais. Vous trouverez sur notre site internet les références cadastrales concernées sur les communes.

Il rappelle que les taux notariés ont énormément baissé, environ 300€ contre 600€.

Des adhérents demandent une estimation des prix du terrain. Ce prix varie « environ de 1000€ à 2000€/hectare », suivant la situation, l'accès et l'état du terrain. Chaque personne intéressée doit-être adhérente du Syndicat.

5– Peupliers : Michel Martin

Le coût d'un plan + protection chevreuil revient à 9€ (Blanc du Poitou, I45/51), le Syndicat verse 5,50€ soit un prix de revient de 3,50€ du plan **planté** (1€ de plus pour les nouveaux clones).

Les industriels sont très attentifs à la qualité, d'où la nécessité de faire la taille de formation et 2 à 3 élagages, pendant les 6 premières années, afin d'obtenir 6 à 8m sans branche et donc sans nœuds. Aussi le Syndicat participe à hauteur de 1€ par plan élagué. En 2019, 742 peupliers élagués, cette aide est reconduite en 2020.

En 2019, le syndicat a aidé à la plantation de 2573 plants de peupliers, grâce aux subventions de la Nouvelle Aquitaine et des partenaires. Sur 12 années, 30 000 peupliers plantés, soit au total 180 km plantés en alignement et cela grâce à la volonté de 270 adhérents.

Mais cela n'est pas suffisant, car « *nous allons manquer très rapidement de peupliers* », aussi « **Planter, planter, planter encore** »

6 – Assurance Responsabilité Civile sur les terrains : Mr Paul Tellier (Compagnie Générali).

Mr Tellier fait un rappel de l'article 1240 CC « *tout fait quelconque de l'homme qui cause un dommage à autrui, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer* ». Ce dernier nous donne des définitions et des exemples, concernant les dommages et les responsabilités, l'application de la jurisprudence et les exonérations et rappelle l'aspect contractuel et délictuel de la Responsabilité Civile.

En résumé, l'assurance Responsabilité Civile (RC), n'est pas obligatoire, mais en cas de sinistre lié à nos terrains, ce sera le propriétaire qui devra payer les dommages et indemniser la victime.

L'assurance RC des terrains (marais et plaines) est proposée gratuitement aux adhérents (payée par le syndicat).

Comme toute assurance, il y a une franchise (500€), 132 adhérents ont répondu, soit 1307 hectares couverts.

7 - Projet Défi peupliers : Dominique Giret (Directeur Biodiversité Agriculture Durable du Parc Régional) et Alain Rousset (Centre Régional de la Propriété Forestière).

Le peuplier « un enjeu économique », une pénurie annoncée dans moins de 10 ans, des industriels qui devront se délocaliser ?

L'analyse des photos aériennes montre qu'en 1990 il y avait 300.000 peupliers et en 2019, entre 175.000 et 180.000. Des arbres de plus de 20 ans, actuellement, il s'en coupe environ 20.000 à 25.000/an et on en replante entre 4000 à 6000/an.

Pour info le problème existe également au niveau national, soit environ 70 % des peupliers sont replantés. Dans le marais, c'est seulement 16 % de peupliers replantés.

1) Peupliers : stratégie

C'est la constitution en 2020 d'un groupe de pilotage avec quatre partenaires, (avec conclusion attendue en décembre 2020)

- Sté Forestière de la Caisse des Dépôts (porteur de projet)
- Sté Joubert (Valter Peupliers)
- Centre Régional de la Propriété Forestière Nelle Aquitaine
- Parc Régional du Marais Poitevin(Coordonateur)

Financement : 80.000€ ont été débloqués pour mener cette étude.

- 40 000€ État
- 20 000€ Région Nouvelle Aquitaine
- 10 000€ Région Pays de Loire
- 10 000€ Banque des Territoires

Objectifs :

- 1) Identification des besoins (aide pour planter environ 25.000 peupliers/an)
- 2) Élaboration d'une Charte pour une bonne utilisation du milieu populicole
- 3) Schéma de desserte forestière (accessibilité aux parcelles, stockage du bois...)
- 4) Proposition d'un programme de formation.
- 5) Caractérisation de la valeur du peuplier (stockage du carbone, valeur biologique)

Chute de la ressource : inverser la tendance.

De nombreux échanges, le prix de vente est mis en cause, certains demandent 80€ « *des blablas inutiles tant que l'on restera au prix actuel* »

Dominique Giret rappelle « *il y a 10 ans, difficile de vendre ses peupliers, le marché a évolué, la demande augmente, le marché est désormais plus porteur* ».

Pour le président Dominique Perrault, « *il faut réagir, abandonner certains de nos préjugés et préparer ensemble l'avenir de notre marais, nous ne pouvons pas laisser à nos enfants un marais dépeuplé* ».

D'autre part, le syndicat va procéder à un sondage téléphonique, une cinquantaine d'adhérents seront interrogés, et devront répondre à la question « Pourquoi on ne plante plus du peuplier dans le marais ? » (Rose-Marie Texier)

8 – Lutte contre les ragondins : Dominique Jaubert.

Le piégeage ragondins et rats musqués se fait par cages prêtées et suivant un planning proposé par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles(FDGDON). Quant aux battues par tir, elles ne sont pas inventoriées dans ce bilan.

Neuf communes retenues par le syndicat : Amuré, Arçais, Bessines, Coulon, Magné, St Georges de Rex, St Hilaire la Palud, Sansais, Le Vanneau/Irleau.

Une aide de 1€ par rongeur ramené, 2 piégeages sur l'année, un au printemps, l'autre en automne, et ce pendant environ 2 semaines.

En 2019 : 7 communes ont participé, 30 piégeurs soit 637 prises (616 ragondins et 21 rats musqués), insuffisant pour Dominique Jaubert « *il faut augmenter le nombre de piégeurs* ». Pour le président « *certaines communes n'ont pas pris conscience de ce fléau* ».

Intervention de Mr Elmano MARTINS de la Communauté d'Agglo.

Ce dernier, informe que la CAN a récupéré la compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMAPI), création d'un syndicat (effectif depuis le 1^{er} janvier 2020), qui gère le ramassage de la jussie (110.000€/an) et la lutte des organismes nuisibles (70.000€/an).

Pour ce dernier, au sujet des ragondins « *On n'est pas assez efficace, on ne peut se satisfaire des chiffres, créons des outils ensemble* ».

La parole est donnée à Mr Bernard BORDET maire du Mazeau. Ce dernier informe que sur la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autizes un budget de 150 000€ est alloué pour la lutte des ragondins, 3 piègeurs professionnels avec 100 cages, soit environ 62 000 ragondins/an piégés.

En conclusion, Dominique Jaubert rappelle « *au regard des résultats, il convient d'améliorer l'action publique, la lutte n'est pas suffisamment organisée en Deux-Sèvres* ».

9 – Renouvellement et élections au Conseil d'Administration (pour 6 ans).

Le président informe l'Assemblée :

- Démissionnaire : Jean Claude Largeau
- Sortants et se représentant : Serge Audebrand et Francette Chauvet.
- Nouveaux candidats : Jean Couturier et Joseph Guicheteau.

Les quatre candidats sont élus ou réélus par l'Assemblée à l'unanimité.

10 – Questions Diverses.

Les questions ont été posées au fur et à mesure des interventions.

Deux personnes ont une problématique concernant des Baux (fermages non réglés). Le Président les a mises en relation avec le responsable des Baux du syndicat (René Faure), ce dernier a en charge toutes les relations entre propriétaires, fermiers, contentieux, baux, et qu'il est à disposition des adhérents (06 82 42 28 59).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h40, suivie du pot de l'amitié

Le président

Dominique Perrault

Les secrétaires de séance

Dominique Jaubert et Francette Chauvet

Contacts

Messagerie: sypfmp@gmail.com

Site internet : <https://marais-poitevin.jimdo.com/>

Téléphone : 07 83 14 58 53

Responsables peupliers : Michel Martin au 05 49 35 71 76/06 08 15 44 85

Sabine Hireche au 06 10 39 70 03

Responsable Ragondins : Dominique Jaubert au 05 49 73 94 95/07 82 70 21 95

Responsable Bourse aux Marais : Anthony Boiron au 06 25 89 39 65 et par mail : bourseauxmarais@gmail.com